

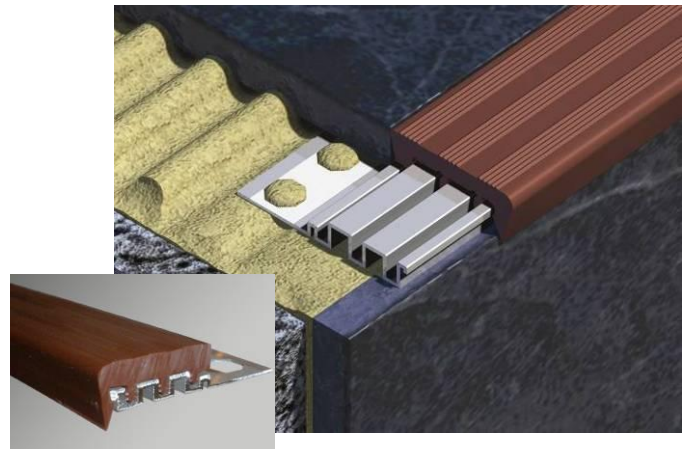
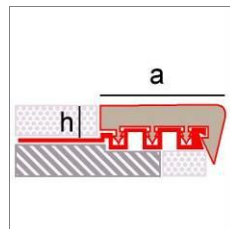
Novopeldaño[®] 1

h: 8, 10, 12⁵, 15, 25 mm

a: 35 mm

Longueur: 250 cm

Materiau: Aluminium +
PVC (Avec film de
Protection)



NOVOPELDAÑO[®] 1

Novopeldaño[®] 1 est la solution idéale pour arriver à la finition parfaite de nez de marche carrelés avec n'importe quel type de revêtement. Disponible en différentes couleurs.

El Novopeldaño[®] 1 est formé par une partie supérieure striée antidérapante de PVC et une solide base en aluminium. La pièce de PVC est parfaitement emboîtée dans la base bien que son design permette de l'interchanger

facilement (Novopeldaño[®] 1 dispose de pièces interchangeables dans les couleurs disponibles).

Sa mise en place est très simple. L'aile de fixation est trouée au moyen de perforations en forme d'octogone pour permettre le passage du matériel d'adhérence et assurer une installation et durée de vie optimale.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES MATÉRIAUX

ALUMINIUM

- L'aluminium est, après le fer, le matériau le plus utilisé dans le monde et est habituellement utilisé dans les constructions modernes; ils possèdent de nombreux avantages techniques.
- Ce matériau s'auto-protège en formant rapidement une fine couche d'oxyde l'aluminium (Alumine Al₂O₃) à sa superficie. Imperméable et adhérente, elle détient le procédé d'oxydation, ce qui le rend résistant à la corrosion et durable. Cette couche d'Alumine peut cependant être dissoute avec de l'acide citrique formant le citrate d'Aluminium.
- L'aluminium utilisé correspond à l'alliage 6063 selon l'Association Européenne de l'Aluminium. (Désignation numérique L-3441 / 38-337, en accord avec la norme UNE 38-301-89.)
- Il s'agit d'un matériau léger, malléable et très résistant. Sa masse spécifique est de 2,70 g/cm³.
- Son comportement face au feu est de classe **A1**, classement selon la norme UNE EN 143501-1:2007. Ce classement équivaut à la classe **M0** selon la NBE-CPI-96 (en accord avec la norme antérieure UNE 23727:1990), correspondant à un matériel non combustible face à l'action thermique.

PVC

Le PVC utilisé avec le Novopeldaño[®] 1 est un PVC flexible.

- Il est souple et tenace.
- Présente une grande stabilité dimensionnelle et une absorption d'eau minime <0.1%.
- Est recyclable par plusieurs méthodes.
- Possède une résistance élevée à l'abrasion.
- Peut s'utiliser avec des températures allant de -10°C et 60°C.
- Il est difficile que le PVC prenne feu et quand il le fait, la flamme s'auto éteint quand elle est séparée de l'éprouvette de l'essai. Le classement de réaction aux feux du PVC flexible est M2 selon le classement NBE-CPI-96, étant un matériel combustible avec une inflammabilité modérée.

CLASSEMENT DE REACTION AU FEU

Le comportement face au feu de l'ensemble de est classé comme **M2**, en accord avec le classement de la NBE-CPI-96, étant combustible avec inflammabilité modérée.

TESTS DE RESISTANCES AUX AGENTS CHIMIQUES.

Le Novopeldaño[®] 1 de Emac[®] a été testé par l'Institut Technologique du Plastique AIMPLAS, déterminant la résistance du PVC a divers agents chimiques.



Les résultats obtenus confirment la résistance du PVC à une grande quantité d'agents chimiques. Cependant, il faut prendre des précautions avec les produits comme les acides chromiques, acétiques, nitriques ou sulfuriques et dissolvants organiques comme l'acétate d'éthyle, l'acétone, le toluène car l'aspect du PVC pourrait en résulter affecté.

TESTS DE RESISTANCE AU GLISSEMENT

El Novopeldaño[®] 1 a été soumis par l'Institut Technologique de la Construction AIDICO aux tests de résistance au glissement comme indique le CTE.

Durant ces tests, les ensembles avec carreaux ont montré une amélioration face au glissement avec différents rangs de Rd.



ENTIDAD ASOCIADA A:

AIDICO
INSTITUTO TECNOLÓGICO
DE LA CONSTRUCCIÓN



CARACTÉRISATION DE LA RÉSISTANCE AU GLISSEMENT

Norme

Les carreaux en céramique sont soumis à l'exigence du Document Basique DB-SU, Sécurité d'usage, SU1 : Sécurité face au risque de chutes, appartenant au Code Technique de l'Edification.

Le CTE a été approuvé par le Décret Royal 214/2006, publié au B.O.E (bulletin officiel de l'État) du 28 Mars 2006, et modifié para le Décret Royal 137/2007 du 19 Octobre 2007, publié au B.O.E. du 23 Octobre 2007.

Objectif

L'objectif des conditions basiques « Sécurité d'usage » consiste à réduire dans des limites acceptables le risque que courent les usagers d'un bâtiment de souffrir des dommages immédiats pendant l'usage prévu du produit, dû aux carences du projet, de la construction, de l'usage et/ou de l'entretien de l'installation.

Champ d'application

Les conditions établies dans le DB-SU 1 s'appliquent aux sols de bâtiments tels que:

- Sanitaire: cliniques, hôpitaux, centres de santé...
- Enseignement: universités, collèges...
- Comercial: marchés, centres commerciaux, hypermarchés, magasins...
- Administratifs: bureaux, banques...
- Parking...
 - Lieux publiques: Bâtiments ou établissements d'utilité culturelle (destinés à la restauration, aux spectacles, réunion, détente, auditorium, jeux et autres) religieuse et de transport de personnes.

Ces exigences excluent les zones d'usage restreint: Utilisation des zones ou éléments de circulation limités à un maximum de 10 personnes étant des usagers habituels. Sont inclus l'intérieur des résidences mais exclues les zones communes des bâtiments.

Le DB-SU1 : Le besoin de sécurité face aux risques de chute exige de limiter le risque de chute des usagers, c'est pour ceci que les sols devront être adéquats pour que les personnes ne glissent pas, ne trébuchent pas, ou que leur mobilité ne soit pas affectée.

Le CTE n'inclut pas expressément les zones d'Usage Résidentiel Privé et Public, car ces derniers se trouvent sous les exigences de normes territoriales, fédérales ou municipales. Dans la majorité des cas, les normes territoriales incluent des zones d'usage résidentiel dans le champ d'application du CTE.

Usage Résidentiel Privé

Bâtiment ou zone destinés au logement permanent, quel que soit le type d'édifice: maison individuelle, immeuble ou appartement, etc...

Usage Résidentiel publique

Bâtiment ou établissement destiné à fournir un logement temporaire dirigé par un titulaire de l'activité différente de l'ensemble des occupants et qui peut disposer de services communs, comme le nettoyage, salle à manger, pressing, salle de réunion et spectacles, sports, etc. Prend en compte les hôtels, auberges, résidences, foyers, appartements touristiques, etc.

Classement des sols selon leur degré de glissement

Résistance au glissement (Rd)	Classe
$Rd \leq 15$	0
$15 < Rd \leq 35$	1
$35 < Rd \leq 45$	2
$Rd > 45$	3

Clase minimum exigée pour escaliers et surfaces avec inclination ≥ 6 % selon son emplacement.

Lieu	Clase
Zones intérieures sèches	2
Zones intérieures humides, comme les entrées de bâtiment depuis l'extérieur (1), terrasses couvertes, vestiaires, douches, bains, toilettes, cuisines, etc...	3
Zones intérieurs où, en plus de l'eau, puisse se trouver agents (graisses, lubrifiants, etc...) réduisant la résistance au glissement, comme par exemple les cuisines industrielles, abattoirs, parking, zones industrielles, etc.	3
Zones extérieures. Piscines (2)	3

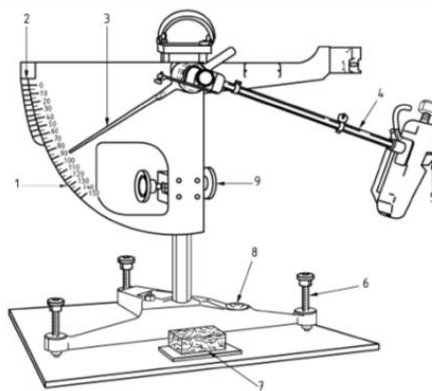
(1) Sauf quand il s'agit d'accès direct aux zones d'usage restreint.

(2) Dans les zones prévues pour les usagers pieds nus et au fond de la piscine, dans les zones ou la profondeur ne dépasse pas 1,5 m.

Norme de test

La valeur de résistance au glissement se détermine par l'intermédiaire du test du pendule décrit en annexe A de la norme UNE-ENV 12633:2003, employant une échelle C en éprouvette sans usure accélérée.

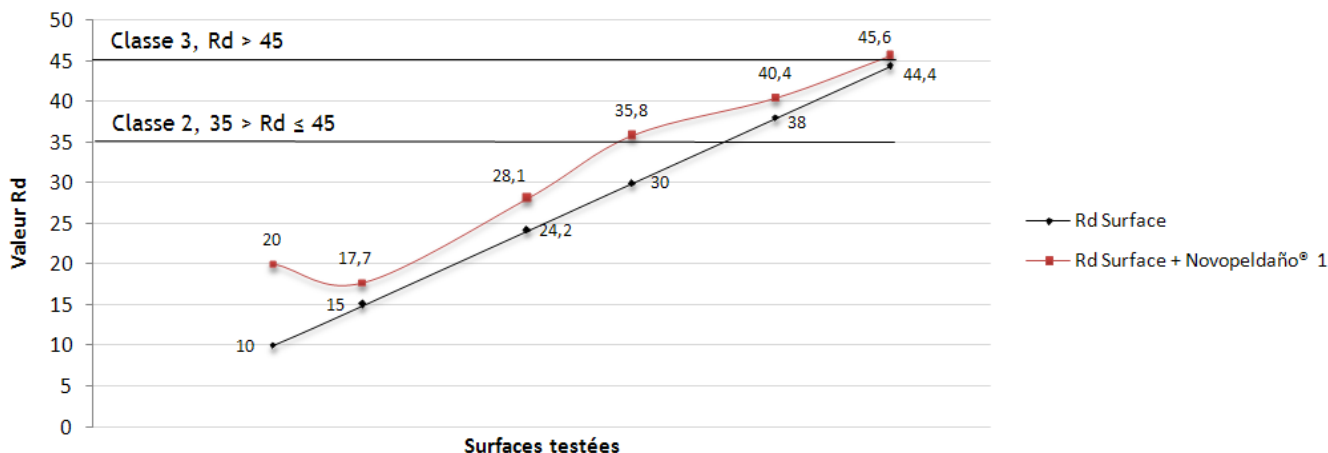
La caractérisation du Novopeldaño® 1 se réalise avec le même processus, par lequel se détermine, selon le CTE, la résistance au glissement des dalles de céramique, prenant toujours comme cobaye celles ayant les conditions de glissement les plus défavorables.



Données obtenues

Toutes les surfaces testées simultanément avec le Novopeldaño® 1 montrent une meilleure valeur de résistance au glissement, arrivant même à inclure la surface dans une classe supérieure comme vous pouvez l'observer sur le graphique suivant.

**Comportement face au glissement
Novopeldaño® 1**



CONSEILS DE MANIPULATION

1. Premièrement, lisez bien les instructions de mise en place étiquetées sur le profil.
2. Etendre abondamment le matériel d'adhérence sur la contremarche de l'escalier et placer le revêtement.
3. Disposer ensuite le ciment ou matériel d'adhérence sur la contremarche et Aligner le profilé avec l'angle de la marche, le profilé venant prendre appui sur la contremarche afin de ne pas laisser le profilé sans support (ne jamais laisser le profilé sans appui, ce qui pourrait provoquer un effet de levier, arracher le nez de marche ainsi que le revêtement).
Exercer une pression sur la longueur du profilé afin de s'assurer d'une fixation parfaite, laissant passer le matériau de fixation au travers de l'aile de fixation ajoutée à cet effet.
4. Placer ensuite le revêtement sur l'aile de fixation.
5. Nettoyer avec soin afin de retirer tout surplus de colle.



RECOMMANDATIONS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN

Après la pose d'un profilé en Aluminium, nous recommandons le nettoyage immédiat du matériau de fixation afin d'éviter toute détérioration de l'aspect.

Les restes de mortier, ciment et particules de fer venant des outils produisent de marquent de corrosion.

La grande résistance et inertie chimique que possède le PVC fait qu'il ne se voit pas affecté par la majorité des produits de nettoyage qui existent sur le marché.

Produits à éviter

La couche d'oxyde naturel formée sur l'aluminium et destinée à le protéger de la corrosion, peut se dissoudre avec de l'acide citrique. Il est donc fortement conseillé d'éviter d'utiliser des produits contenant cet acide.

L'aluminium réagit également face aux ions Cu^{+2} y Cl^- (sa protection disparaît et il devient réactif).

Pour plus d'information à propos des produits qui peuvent affecter le PVC flexible, vous pouvez lire les résultats des essais menés par AIMPLAS dans la fiche technique du PVC.

L'usage correct de l'eau de javel n'affecte pas le PVC.

L'exposition en extérieur de l'aluminium naturel peut abîmer son apparence esthétique. Il est déconseillé de l'installer en milieux marins ou très agressifs.

Ne pas utiliser des accélérateurs de prise à base de chlorure. Si vous vous apprêtez à placer un profilé d'aluminium, assurez vous que ces accélérateur ne contiennent pas de chlorure car cela produirai l'oxydation du matériau et par conséquent des tâches de corrosion. Il existe sur le marché des versions spéciales sans chlorure afin d'éviter la corrosion des métaux.

Ne pas utiliser de produits abrasifs ou contenant de l'acide chlorhydrique pour le nettoyage. Il est fortement déconseillé d'utiliser de l'hypochlorite sodique (eau de javel) due à la présence de chlorure.

Il n'est pas non plus recommandé d'utiliser des solutions contenant du carbonate, acide ou basique. L'aluminium a des caractéristiques amphotères. Cela signifie qu'il se dissout tant en acide fort (comme par exemple les acides

chlorhydriques, HCl) et perchloriques (HClO₄), qu'en bases fortes (comme par exemple la soude caustique (NaOH), la potasse (KOH) ou l'ammoniac (NH₃)), par conséquent son utilisation n'est pas recommandable.

L'aluminium peut aussi se voir affecté par le contact avec les dissolvants qui contiennent halo-alcanes (hydro-fluor-éthers (HFEs)) et dissolvants chlorés (trichloroethylene), etc.,

SOUTIEN TECHNIQUE



Vous pouvez télécharger toute l'information nécessaire relative aux caractéristiques techniques

des matériaux composant le Novopeldaño[®] 1 en téléchargeant sa fiche technique sur www.emac.es

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter notre département technique : otecnica@emac.es.